

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION a.s.b.l.

AVANT-PROGRAMME

District : Liège Namur Luxembourg

Club organisateur : Royal Verviers Natation

Jour, date et heure : Dimanche 25 février 2018.

Lieu : Piscine Communale, rue Vieille Xhavée à 4800 Verviers

Rédigé LE 24/10/2017.

Affilié à la F.F.B.N.

Piscine de 25 mètres, 7 couloirs

Fête par invitation*

Fête organisée sous les règlements de la Fédération Francophone Belge de Natation

Le programme sera établi en fonction des temps d'inscriptions. **Un droit d'inscription est demandé.**

Ouverture des portes – Echauffement : 13h15 - Formation du jury 13h30 - Courses 14H00

Inscriptions à envoyer chez **Madame Bovy-Nuellens**

avant le 11.02.2018.

Rue du Mamelon Vert, 50 à 4800 VERVIERS

Téléphone : 087/31 16 55

E-mail : vn@ffbn.be

« Grand Prix de la Régularité » et Coupe Jean Defrance (pour l'inter-clubs)

T1 50m	DOS	Messieurs	Open	1x3
T2 50m	DOS	Dames	Open	1x3
3 100m	Dos	Canetons	Filles	3x3
4 100m	Dos	Canetons	Garçons	3x3
5 200m	Dos	Benjamines – Minimes - Cadettes	Filles	3x3
6 200m	Dos	Benjamins - Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T750m	Brasse	Messieurs	Open	1x3
T850m	Brasse	Dames	Open	1X3
9100m	Brasse	Canetons	Filles	3x3
10100m	Brasse	Canetons	Garçons	3x3
11200m	Brasse	Benjamines - Minimes - Cadettes	Filles	3x3
12200m	Brasse	Benjamins - Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T13 50m	Papillon	Messieurs	Open	1x3
T14 50m	Papillon	Dames	Open	1x3
PAUSE				
T15 50m	NL	Messieurs	Open	1x3
T16 50m	NL	Dames	Open	1x3
1750m	Papillon	Canetons	Filles	3x3
1850m	Papillon	Canetons	Garçons	3x3
19100m	Papillon	Benjamines – Minimes - Cadettes	Filles	3x3
20100m	Papillon	Benjamins – Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T21100m	4N	Messieurs	Open	1x3
T22100m	4N	Dames	Open	1x3
PAUSE				
23 100m	4N	Canetons	Filles	3x3
24100m	4N	Canetons	Garçons	3x3
25200m	4N	Benjamines – Minimes - Cadettes	Filles	3x3
26200m	4N	Benjamins - Minimes - Cadets	Garçons	3x3
T27100m	NL	Messieurs	Open	1x3
T28100m	NL	Dames	Open	1x3

Le Président du Royal Verviers Natation

Juge-arbitre : **Maria Willems (NCH)**



BERNARD PAULUS

Approuvé par le District L.N.L., le 24-10-2017

Le Président ou le Secrétaire
Salembier Pierre

Attention : tout forfait devra être signalé au secrétariat du district (Remy Crahay) par le secrétaire (sportif) du club et par mail au plus tard 24h avant le début de la compétition.

Règlement :

1) Grand Prix de la Régularité.

A l'issue des 6 courses Dames et Messieurs du Grand Prix de la Régularité (marquées « T » dans le programme), les points « Fina » obtenus par chaque participant dans chacune des 6 courses seront additionnés et les 3 premiers (classement Open Dames et Messieurs séparés) se verront récompensés. Les lauréats doivent être personnellement présents à la remise des prix qui aura lieu directement à la fin de la fête pour recevoir leur prix.

2) Inter-clubs – Coupe Jean Defrance.

D'autre part, les points « Fina » obtenus dans toutes les courses du programme (du Grand Prix et hors Grand Prix de la Régularité) par chaque nageuse et nageur seront additionnés par club. Le club qui totalisera le plus grand nombre de points à l'issue de toutes les épreuves remportera la coupe Jean Defrance pour un an. La coupe sera définitivement attribuée après trois victoires consécutives du même club, ou cinq victoires non consécutives. Le club qui gagne la coupe s'engage, contre décharge, à la conserver soigneusement et à la restituer au club organisateur au plus tard 15 jours avant l'édition suivante du Grand Prix.

L'ESN ayant remporté définitivement la coupe Jean Defrance en 2017, une nouvelle coupe est remise en jeu à partir de l'édition 2018.

3) Les organisateurs se réservent le droit de limiter la participation à 3 épreuves par nageur pour les courses 5-6-11-12-19-20-25-26 au cas où le nombre d'inscriptions serait trop élevé (durée de la compétition).

4) Un droit d'inscription **de 1 Euro** est demandé par course individuelle (sauf pour les canetons) et pour les nageurs qui participent aux 6 courses du Grand Prix de la Régularité, le total à payer pour les 6 courses sera de 5 Euros. La somme totale due par chaque club pour l'ensemble de ses inscriptions devra être payée par virement une semaine avant le début de la compétition. Sur demande expresse et préalable, cette somme pourra également être remise en liquide au club organisateur avant le début de la compétition.

4) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le club organisateur en accord avec le délégué du district responsable de la fête.
